

**Protocole de Montréal  
relatif à des substances  
qui appauvrissent  
la couche d'ozone**

Distr. générale  
21 juillet 2025

Français  
Original : anglais

---

Trente-septième Réunion des Parties au  
Protocole de Montréal relatif à des substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone  
Nairobi, 3-7 novembre 2025

**Ordre du jour provisoire**

**I. Débat préparatoire (3-5 novembre 2025)**

1. Ouverture du débat préparatoire.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour du débat préparatoire ;
  - b) Organisation des travaux.
3. Questions administratives :
  - a) Budget du fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et rapports financiers ;
  - b) Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2026 :
    - i) Membres du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal ;
    - ii) Membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal ;
    - iii) Coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée.
4. Cadre de l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2027-2029.
5. Émissions d'hydrofluorocarbone 23 (HFC-23) (décision XXXVI/3).
6. Amélioration de la surveillance atmosphérique régionale des substances réglementées par le Protocole de Montréal (décision XXXVI/1).
7. Élaboration d'études et de stratégies pour trouver des solutions à moyen et long terme à l'accumulation importante de stocks de gaz réfrigérants qui approchent la fin de leur cycle de vie dans les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal.
8. Utilisations de substances réglementées comme produits intermédiaires.
9. Le halon 1301 et la persistance de son utilisation dans l'industrie aéronautique ; gestion d'autres substances réglementées utilisées pour lutter contre les incendies.
10. Initiatives nationales et régionales à l'appui de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal.

11. Questions d'organisation au sein du Groupe de l'évaluation technique et économique :
  - a) Options concernant l'organisation du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques (décision XXXV/20) ;
  - b) Changements dans la composition du Groupe de l'évaluation technique et économique.
12. Poursuite du renforcement des institutions relevant du Protocole de Montréal (décision XXXVI/9).
13. Questions relatives au respect et à la communication de données : travaux et recommandations du Comité d'application.
14. Classification de l'État de Palestine en tant que Partie visée au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal et accès à l'assistance du Fonds multilatéral.
15. État de ratification de l'Amendement de Kigali.
16. Questions diverses.

## **II. Débat de haut niveau (6 et 7 novembre 2025)**

1. Ouverture du débat de haut niveau :
    - a) Déclaration de la Présidente de la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
    - b) Déclaration d'un(e) représentant(e) du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
    - c) Déclaration d'un(e) représentant(e) du Gouvernement kényan.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Élection des membres du Bureau de la trente-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
    - b) Adoption de l'ordre du jour du débat de haut niveau ;
    - c) Organisation des travaux ;
    - d) Vérification des pouvoirs des représentant(e)s.
  3. Exposés des groupes d'évaluation sur leurs rapports d'activité, y compris sur toute nouvelle question.
  4. Exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif, du secrétariat du Fonds multilatéral et des organismes d'exécution du Fonds.
  5. Déclarations des chef(fe)s de délégation et débat sur des sujets clefs.
  6. Rapport des coprésident(e)s du débat préparatoire et examen des décisions recommandées pour adoption par la trente-septième Réunion des Parties.
  7. Date et lieu de la trente-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
  8. Questions diverses.
  9. Adoption des décisions de la trente-septième Réunion des Parties.
  10. Adoption du rapport de la réunion.
  11. Clôture de la réunion.
-